

8.

Bonzeur

Je vous supphe de l'ibirer l'encluse entre  
mais de Son Ex<sup>e</sup>, & de me mander  
son intention, & volonté sur le contenue  
d'icelle pour m'en seauoir regler à  
l'avant?

Si à la première assemblée de Messeig<sup>r</sup>  
les Estatz mes mres, je vous puis rendre  
quelque agreeable service, trouvant le  
faict de vre Prebende; Je ne manq<sup>r</sup>  
promis de m'en acquitter si fidelement  
comme ve me signe de bon weur

Conseur

Yor le bien humble serviteur

Ant. Panthier

Arrecha le xxiii<sup>r</sup>.  
de septemb<sup>r</sup>. 1602. et. vrs.

13





Monseur

Monsieur Huyghens.  
Chercheur Secrétaire  
à Son Excellence  
à la Haye

je

